

MAISON DE LA LÔNE

8 AVENUE DU RHÔNE
 42520 SAINT PIERRE DE BOEUF
 maisonlone.ccpr@gmail.com
 04.69.32.47.47

DOSSIER DE RESERVATION

Cadre réservé à l'administration :
 Itinérant – Collectivité – Club – Individuel

Bienvenue à la maison de la Lône, nous sommes heureux de vous accueillir prochainement et vous souhaitons un bon séjour parmi nous.

1- Nom – Prénom (responsable)

Dénomination sociale (pour les clubs,
centres de loisirs...)

Numéro de Siret (collectivités...)

Date de naissance

N° Pièce d'identité

Adresse

(en majuscule)

Code postal

Ville

Email

Numéro de téléphone

Portable

2 - Réservation

Date d'arrivée :/..... / Date de départ :/..... /

Heure d'arrivée :

Les chambres sont disponibles à partir de 16h et devront être libérées avant midi.

3- Animaux de compagnie

NON OUI Total

Carnet de vaccination à jour obligatoire.

4 - Participants au séjour (obligatoire)

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants de plus de 3 ans :

Soit au total participants

5 - Règlement

A joindre obligatoirement à votre bon de réservation (seuls seront pris en compte les bulletins de réservation accompagnés des arrhes)

Acompte de 30% du montant total : €

Chèque n° _____ Libellé à l'ordre de Trésor Public

6 - Type d'hébergement

Nombre

Remarques

Chambre en gîte partagé

Studio (2 à 4 pers)

Location gîte partie haute
(15 pers. max)

Location gîte complet
(23 pers. max)

7 - Date et signature

Je soussigné(e) : _____, agissant en tant que responsable majeur du groupe ou représentant légal, atteste avoir pris connaissance des conditions générales au verso du présent bulletin d'inscription et déclare les accepter.

Date :/..... /

Signature :



Conditions générales de vente et de réservation

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

FORMALITÉS

L'inscription devient effective à réception du dossier de réservation ci joint, **accompagné du règlement des arrhes**. Le versement des arrhes est obligatoire pour la réservation de nuitées ou de studios à la Maison de la Lône. Il convient de nous retourner ce dossier dûment complété au plus vite afin de valider toute réservation.

PIECE D'IDENTITÉ/ARRHES

Les arrhes demandées pour valider la réservation représentent un pourcentage de la prestation. Elles seront restituées au moment de la facturation. En cas d'annulation ou de changement d'effectif, des pénalités seront retenues selon les conditions précisées dans le paragraphe ANNULATION DE SEJOUR.

HAUTE SAISON BASSE SAISON

Les périodes de haute et basse saison sont définies par la Maison de la Lône :

Haute saison : 1^{er} juin au 30 août

Basse saison : de janvier à mai et de septembre à décembre.

TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2015. Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour collectée. Le montant de cette taxe est de 0.20 € par nuitée et par personne.

CAUTION & ÉTAT DES LIEUX

Le règlement total vous sera demandé à l'arrivée. La caution de 500€ (chèque à l'ordre du trésor public) sera demandée à la réservation de la location, mais ne sera pas encaissée (sauf location de plus d'un mois). Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine devra être réalisé à votre arrivée. Vous êtes tenus de contrôler toutes les anomalies au moyen de la fiche d'inventaire le jour de votre arrivée et de les signaler le jour de votre arrivée au responsable d'établissement.

Le chèque de caution sera restitué au maximum une semaine après la location, après paiement de la location et après état des lieux si aucune dégradation n'a été constatée.

Après réalisation de l'état des lieux de fin de location et en cas de dégradations, la caution pourra être restituée de manière partielle, au vu d'un état justificatif du montant des frais de remise en état ou de remplacement de matériel détérioré.

DEPART

Avant de partir, vérifiez l'état de propreté général des chambres et studios (produits d'entretien et balai sont à votre disposition).

Vérifiez que les lumières et robinets sont bien fermés.

Eteignez tous les appareils électriques.

Assurez-vous que les issues et fenêtres soient bien fermées.

Jetez les ordures dans les containers prévus à cet effet à l'entrée du camping,

de l'Espace Eaux Vives ou de la base de loisirs (côté Saint-Pierre-de Boeuf).

Pensez à utiliser le composteur mis à votre disposition.

EFFETS PERSONNELS

Les objets précieux ou effets personnels relèvent strictement de votre responsabilité. Il en est de même pour votre véhicule.

ANIMAUX

Les animaux domestiques, en dehors de ceux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, sont acceptés. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés contre la rage, et leurs propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Munissez-vous de leur carnet de santé ou de leur fiche de vaccination qui vous sera demandée à votre arrivée. Les animaux doivent être tenus en laisse, ils sont sous la responsabilité de leur propriétaire et ne doivent pas rester seuls dans nos hébergements.

CAPACITE

Le présent devis est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le responsable d'établissement peut refuser les clients supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

ASSURANCES

Vous êtes responsables pécuniairement de toutes les dégradations que vous pourriez causer par vos faits et gestes. Vous êtes responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du non-respect des règlements intérieurs des établissements.

Vous êtes donc tenus d'être assurés par un contrat d'assurance type responsabilité civile.

CHAPITRE 2 : MAISON DE LA LÔNE

ACCES

Les chambres et studios sont accessibles à **partir de 16 heures** et doivent être libérés pour **12 heures au plus tard**. Ils sont mis à votre disposition en parfait état de propreté. Durant votre séjour, leur entretien vous incombe. Le logement doit être rendu propre, à défaut, les frais de remise en état vous seront facturés.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la Maison de la Lône.

Dans la mesure où le gîte peut être utilisé par plusieurs groupes, il est demandé à chacun de respecter la tranquillité, le caractère paisible du gîte et la vie en communauté.

CHAPITRE 3 : ANNULATION

ANNULATION DE SEJOUR

De votre fait :

Toute annulation devra être notifiée par courrier ou courriel dans les meilleurs délais.

Quel que soit le motif, la Maison de la Lône gardera une partie des arrhes, et facturera des frais en fonction de la date d'annulation ou de la diminution d'effectifs.

Du fait de la Maison de la Lône :

En cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, la maison de la Lône se réserve le droit de modifier les prestations ou d'annuler les séjours. Dans ce cas, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre du séjour seront reversées intégralement.

Tableau des pénalités en cas d'annulation ou de changement d'effectif			
	Entre 30 et 20 jours	Moins de 20 jours	La veille ou le jour de l'activité
Modification de date	-	-	Coût des prestations prévues
Annulation	Arrhes	25% Coût prestations prévues + arrhes	Coût des prestations prévues
Changement d'effectif	-	Coût des prestations prévues	Coût des prestations prévues

CHAPITRE 4 : INFORMATIONS

Les responsables d'établissements sont disponibles pour vous conseiller et vous renseigner dans vos activités pendant votre séjour. L'accueil de l'Espace Eaux-Vives, du camping et de la Maison de la Lône sont ouverts 7 jours/7. Vous y trouverez tous les renseignements sur les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles ainsi que les activités que nous proposons sur place.



Suivez l'actualité de la base de loisirs en rejoignant la page Facebook de l'espace eaux vives à Saint-Pierre de Boeuf